



- Accès au corps des professeurs agrégés
- Vérification des barèmes mutations inter

**La campagne 2022 d'accès au corps
des professeurs agrégés
par liste d'aptitude est ouverte !**

Pour pouvoir se porter candidat trois conditions sont à satisfaire :

- être professeur certifié, P.EPS ou PLP au 31 décembre 2021
- âgé(e) de 40 ans au moins au 1^{er} octobre 2022,
- et justifier à la même date de 10 années de service d'enseignement, dont cinq dans son corps (contacter le syndicat en cas de situation particulière).

Modalités de candidature : Vous devez saisir votre demande de participation à la campagne 2022 via I-PROF du **3 janvier au 24 janvier 2022**. La procédure guidée vous permettra

- de **compléter votre curriculum vitae**;
- de **rédiger votre lettre de motivation**
- et de **valider votre demande**.

Accès: **application I-PROF, via le portail ARENA**

https://si2d.actoulouse.fr/login/ct_logon_mixte.jsp?CT_ORIG_URL=%2Fiprof%2FServletiprof&ct_orig_uri=http%3A%2F%2Fsi2d.actoulouse.fr%3A80%2Fiprof%2FServletiprof

N'hésitez pas à contacter le syndicat pour obtenir aide et conseils notamment pour la rédaction de votre lettre de motivation.

Les candidats ne sont pas départagés par un barème mais selon leur « *valeur professionnelle* ». La sélection entre les candidats se fait en deux temps :

- d'abord au niveau académique, où seul un petit nombre de candidats sont proposés par le recteur selon un rang de classement, discipline par discipline,
- puis au niveau du ministère où les promus sont choisis parmi les proposés de chaque rectorat.

Il n'est pas dans les usages de l'administration de promouvoir un agent dès sa première candidature ou lorsqu'il est proposé par son recteur pour la première fois. Dans l'immense majorité des cas, seuls sont promus les collègues à la hors classe ou à la classe exceptionnelle de leur corps d'origine. Il est important de renouveler chaque année sa candidature afin de prendre rang assez tôt et de progresser dans le classement officiel des proposés ou officieux des non proposés.

Les collègues promus par la liste d'aptitude seront reclassés dans le corps des agrégés au 1^{er} septembre 2022. Les règles de reclassement font qu'on ne peut être repositionné(e) initialement que dans le premier grade (classe normale) de son corps d'accueil (agrégé). C'est pourquoi une nomination dans le corps des agrégés peut ne pas être pécuniairement intéressante (par exemple pour les professeurs au 1^{er} chevron de l'échelon spécial de la classe exceptionnelle de leur corps d'origine souhaitant partir à la retraite en moins de cinq ans). Contactez le syndicat pour-vous assurer que votre situation ne correspond pas à ces cas particuliers !

Adressez-nous la fiche de suivi qui se trouve ici :

**<http://www.fo-snfolc.fr/fiche-suivi-liste-aptitude-corps-des-agreges/>
complétée avec votre lettre de motivation pour un meilleur suivi.**

Adresses mail des différentes sections départementales auxquelles envoyer cette fiche de suivi

Ariège : snfolc09@outlook.fr

Aveyron : snfolc.81@gmail.com

Haute-Garonne : snfolc.toulouse@gmail.com

Gers : snfolc32@gmail.com

Lot : alainrey46@gmail.com

Hautes-Pyrénées : snfolc.academie.toulouse@gmail.com

Tarn : snfolc.81@gmail.com

Tarn et Garonne : snfolc82@laposte.net

Mutations inter : Les vœux et barèmes visibles sur I Prof et SIAM à compter du mardi 11 janvier

Bonjour **à partir du mardi 11 janvier** vous pourrez accéder sur SIAM via i prof à vos barèmes suite aux vérifications opérées par la DPE des confirmations de vœux, des pièces justificatives que vous avez pu envoyer.

Vous aurez **jusqu'au 24 janvier pour contester les barèmes**, vérifier si vos modifications de vœux ont bien été prises en compte, demander des modifications de vœux. **Ceux-ci seront visibles jusqu'au 28 janvier.**

Si le moindre souci nous vous encourageons à nous solliciter, car nous avons l'expérience de la vérification et la contestation des barèmes.

Si vous ne nous avez pas confié le double de votre dossier il faudra le faire afin que l'on puisse vous aider au mieux. Il nous faudra aussi le double du barème détaillé qui apparaît sur SIAM.

Avant la mise en place de la loi de transformation de la fonction publique il nous était possible de rattraper les problèmes, erreurs, contestations diverses en commission, lors d'un contrôle paritaire avec l'administration, ce n'est plus le cas depuis deux ans. Il est donc majeur et vital pour vous de procéder à cette vérification et nous tenir au courant.

Si un problème se pose nous pouvons vous conseiller pour la démarche à suivre en matière de contestation.

Nous vous conseillons de vous syndiquer, notamment pour le suivi dans l'académie où vous serez éventuellement ou obligatoirement affecté.

En allant sur ce lien <http://www.fo-snfolc.fr/guide-mutation-inter-fo/>

vous trouverez dans notre guide mutation, la fiche de suivi syndicale avec le détail des points (page II) auxquels vous êtes susceptibles d'avoir droit en fonction de votre situation (rapprochement de conjoint, années de séparation, enfants, bonification ex non titulaire etc...). Vous pourrez confronter votre barème avec ce document.

Pour nous contacter par mail, par téléphone, prendre rendez-vous

Vos interlocuteurs

Tous départements de l'académie sauf Tarn, Ariège, Lot, Aveyron

Julie DUPRE : SVT, Physique snfolc.juliedupre@gmail.com **06 62 61 78 55**

Lydie LANSARD : Anglais, Histoire et géographie, Mathématiques, SES snfolc.capa.lydielansard@gmail.com **06 15 87 64 21**

Christopher GAUTIER : Lettres Classiques et Modernes, Philosophie, Espagnol, snfolc.toulouse@gmail.com **06 10 98 43 37**

Yannick DELPOUX : Langues autres qu'espagnol et anglais, Arts plastiques, Education Musicale, Documentation, Bio, STMS, Eco gestion, SII, Technologie, CPE, EPS, PSY snfolc.academie.toulouse@gmail.com **06 77 16 41 54**

snfolc.toulouse@gmail.com : mail du snfolc31 tel académie et 31 : **05 61 47 91 91**

Dans les départements suivants toutes disciplines confondues :

Ariège SNFOLC 09 : snfolc09@outlook.fr **06 63 07 92 63**

Tarn et Aveyron SNFOLC 81 : snfolc.81@gmail.com **Jean -François Mazaleyrat 07 82 04 26 99** - Tel du SNFOLC : **06 48 22 13 68**

Lot : **Alain REY** alainrey46@gmail.com **06 73 93 08 87**